

## ARRÊTÉ 2024.RH/181

### ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

**Le Maire de Puilboreau,**

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération n° 2018/06/07 du 07 juin 2018 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

**Vu** l'arrêté n° 2023.RH/282 en date du 29/06/2023 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 30 juin 2023,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**Avancement au grade de :** Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promovable à la date du
1.	Christophe GATELLET	Adjoint technique	01/07/2024
2.	Martial RENAUD	Adjoint technique	31/12/2024
3.	Birsen TRICHET	Adjoint technique	31/12/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	2	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	2	3

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie,
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

**ARTICLE 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

**ARTICLE 4** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Fait à PUILBOREAU, le 29/04/2024,

Le Maire,

Alain DRAPEAU



PUBLIÉ LE : 02/05/24.....